

Rapport du Président

Séance publique du
vendredi 23 octobre 2020

12^{ème} Commission**N° CD-2020-6-12-3****Service instructeur**

Direction des ressources humaines et du dialogue
social

Service consulté**LES RESSOURCES HUMAINES**

Résumé : Le présent rapport a pour objet :

- d'approuver la création de deux emplois de Directeur Général Adjoint ainsi que la mise en place d'un contrat de projet pour le suivi du projet post Fessenheim ;
- d'autoriser, en cas d'échec de la procédure statutaire, le recrutement d'agents contractuels pour un certain nombre d'emplois inscrits au tableau des emplois ;
- de communiquer le bilan de formation 2019 ainsi que le plan de formation pour l'année 2020.

I. CREATION D'EMPLOIS

Le tableau des emplois de notre collectivité compte aujourd'hui un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services vacant ainsi que quatre emplois de Directeur Général Adjoint occupés à ce jour.

Compte tenu de la nécessité de piloter et de coordonner les processus de convergence en amont de la création de la CeA ainsi que d'anticiper l'organisation à venir de deux nouvelles Directions Générales Adjointes d'importance au sein de cette nouvelle collectivité : la DGARH et la DGA Education, Culture, Patrimoine et Sport, il vous est proposé de créer deux emplois de DGA supplémentaires.

Par ailleurs, le besoin de mener à bien le projet post-Fessenheim m'amène également à vous proposer le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent de chef de projet à temps complet dans le cadre d'un contrat de projet, cela en application de l'article 3.II de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Cet emploi relèvera de la catégorie A ; la rémunération sera calculée par référence aux grades d'attaché, d'attaché principal, d'ingénieur ou d'ingénieur principal, selon le diplôme, la formation et l'expérience professionnelle détenus par le candidat recruté.

Les missions de ce chargé de projet consisteront à :

- Assurer le suivi de l'étude pré-opérationnelle et la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général Transition Energétique (PIG TE) sur le territoire Haut-Rhinois,
- Orchestrer l'action de l'ensemble des acteurs sur l'étude de préfiguration du PIG TE,
- Animer et être à l'écoute du réseau de partenaires,
- Suivre le marché confié au bureau d'études chargé de l'étude pré-opérationnelle du PIG TE / vérifier les livrables et assurer le suivi budgétaire du marché,
- Assurer le lancement du PIG TE avec l'ensemble des acteurs concernés,
- Animer le réseau des acteurs,
- Suivre, évaluer et effectuer un bilan PIG TE dans une perspective de reproduction du PIG TE sur d'autres territoires,
- Assurer la veille réglementaire et documentaire sur toutes les questions relatives à l'ANAH,
- Elaborer une stratégie de communication et de valorisation du PIG TE et de ses réalisations.

Ce contrat prendra fin lors de l'aboutissement du projet.

Les crédits correspondants à ces créations d'emplois sont inscrits au budget.

Le tableau des emplois de notre collectivité est modifié en conséquence.

II. RECOURS A DES AGENTS CONTRACTUELS

Les emplois inscrits au tableau des emplois ont vocation à être pourvus en priorité par des fonctionnaires. Toutefois, en raison des besoins des services concernés, la procédure de recrutement par voie statutaire peut à certaines occasions s'avérer infructueuse.

Aussi, il vous est proposé d'autoriser le recrutement d'agents contractuels de droit public sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour pourvoir les emplois énoncés dans l'annexe I et selon les détails y figurant.

Ces emplois sont vacants au tableau des emplois de la collectivité et les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

III. BILAN FORMATION 2019 ET PLAN DE FORMATION 2020

L'article 164 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté précise que le plan de formation doit dorénavant être présenté à l'assemblée délibérante pour information.

Ce document a fait l'objet d'une présentation en commission formation le 15 juin dernier et a été soumis à l'avis du Comité Technique Paritaire le 8 octobre 2020.

A cet effet, vous trouverez le document en annexe II du présent rapport.

En conclusion, je vous propose :

- d'approuver la création de deux emplois de Directeur Général Adjoint ainsi que le recrutement d'un contractuel sur un emploi non permanent à temps complet de chef de projet Programme d'Intérêt Général Transition Energétique dans le cadre d'un contrat de projet pour mener à bien le projet post-Fessenheim ;
- de modifier le tableau des emplois de l'administration départementale en conséquence ;
- d'autoriser, en cas d'échec de la procédure de recrutement statutaire, le recrutement d'agents contractuels, sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, au vu des besoins du service, pour les emplois mentionnés dans l'annexe I du présent rapport ;
- de prendre connaissance du bilan et plan de formation figurant en annexe II.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


LE PRESIDENT

Remy WITH